

# **Turpitudes et contre-turpitudes ecclésiales et cléricales (suite...)**

## **1. Dérives sectaires : quelle indépendance pour les cellules d'écoute ?**

La reconstruction des victimes est au centre des préoccupations de l'Eglise, nous affirmait Jean-Luc Brunin, évêque du Havre et responsable du service « Emprise et dérives sectaires » depuis 2021, ouverte en 2013 par la Conférence des évêques de France (cf. « Golias Hebdo » n° 767). Plusieurs cellules d'écoute et centres spirituels voient le jour actuellement et surfent sur cette problématique qui touche des adultes en position de faiblesse. Une avancée qui pose dès à présent la question d'une possible subordination à l'institution pour régler cette grave question. Le service « Emprise et dérives sectaires » est en recherche de partenariats avec des personnes ayant subi des abus au sein de l'Eglise. Dès à présent, deux réseaux de psychologues, psychologues cliniciens et accompagnateurs spirituels catholiques sont mis en avant auprès des victimes elles-mêmes. Tout d'abord le Réseau Simon, annoncé le 23 janvier sur le site de la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), promu par Anne Lannegrace, psychologue et psychanalyste, membre de la précédente cellule contre les dérives sectaires de la Conférence des évêques de France. Un groupement de thérapeutes professionnels (psychologues cliniciens, psychanalystes, psychiatres), d'accompagnateurs spirituels, religieux et laïcs, créé en lien avec la Corref,

*par Isabelle Le Bourgeois, Golias, 1er juin 2023*

URL : <https://www.golias-editions.fr/golias-news/84/>

## **2. L'effondrement du catholicisme en question**

***Golias, 1er juin 2023***

Entre juillet 2019 et novembre 2020, l'Ined et l'Insee menaient une enquête sur la diversité des populations en France, en interrogeant 26 500 personnes âgées de 18 à 59 ans. Intitulée « Trajectoires et Origines 2 » (TeO2), l'enquête s'inscrit dans la lignée de TeO1, menée en 2008-2009 sur le même sujet. Selon la présentation disponible sur les sites de l'Institut national d'études démographiques et de l'Institut national de la statistique et des études économiques : « L'enquête couvre de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : logement, éducation, maîtrise de la langue, accès aux services publics, santé, relations sociales, citoyenneté, religion, etc. [Le but est] d'étudier dans quelle mesure les origines sont susceptibles de modifier les chances  
URL ; <https://www.golias-editions.fr/golias-news/84/>

## **3. Des larmes dans les yeux et un monstre par la main. » Kathya de Brinon**

par Pascal Hubert  
1 novembre 2019

*« Peut-être ne peut-on vraiment imaginer que ce que l'on a déjà vécu soi. »*

**Charles Juliet**

**Kathya de Brinon est née le 10 août 1948, à Paris. Dans une famille où l'amour existait à peine. Sa mère ne voulait pas**

d'une fille, son père volage ne voulait pas d'enfant. Aucun prénom ne lui avait été choisi, elle s'appellera « Muriel ». Catholiques bien-pensants, impossible de songer à l'abandon, à l'avortement moins encore. Elle sera donc confiée à ses grands-parents paternels (son « Péli » et sa « Maman »). Ils l'appelèrent « Kathya ». Grâce à leur amour, et durant huit ans et demi, elle aura une enfance heureuse et protégée.

*C'était avant le point de bascule...*

Reste ensuite à trouver les mots pour dire l'irréparable, l'innocence perdue, une vie à la dérive. C'est le pari relevé par Kathya de Brinon. Dire crûment, lucidement, sans fard ce qu'elle terra longtemps. Un livre dense, des mots poignants, d'une grande sensibilité. Pour dire l'inceste à neuf ans, l'horreur et la sidération, les amis indéfectibles aussi. Nous voilà plongés dans l'indicible, le viol, mais aussi la prostitution infantile. À cause du Monstre, son grand-père maternel. Après, c'est la dépression, la boulimie, l'anorexie, la descente en enfer.

Des mots puissants, d'une beauté tragique. Qui ne cherchent ni compassion ni pitié. Une Histoire parmi d'autres, un cri d'alerte. Pour libérer la parole, briser le tabou. Pour dire que les « protecteurs naturels » sont parfois les premiers bourreaux. Famille, voisins, soignants, enseignants, prêtres... L'enfant ne se méfie pas de l'adulte, il lui fait naturellement confiance. Victime innocente, elle n'a pas les mots, se sent honteuse. Et, pire encore, n'est que rarement entendue par ses proches. C'est alors la double peine, la prison fermée à double tour. L'amnésie s'installe, et l'histoire des maltraitances peut se répéter.

Et, de fait. Dans sa vie d'adulte, Kathya de Brinon connaîtra de nouvelles violences. Tombant sous l'emprise d'un premier

compagnon alcoolique, elle sera violée et mise enceinte. Son fils Mickaël deviendra alors son unique rayon de soleil. Avant de prendre ses distances, reprochant à sa mère ses difficultés de vivre. Nouvel abandon, en écho à l'enfance.

Il est des récits dans le récit proprement surréalistes. Sortis d'un conte d'horreurs, pourtant bien réel. Mais l'enfant meurtri renaîtra, grâce à un psychiatre. Le professeur Mandelieu, qui saura patiemment entendre la réalité. Les scènes de tortures sexuelles qui hantaient ses nuits. Des larmes dans les yeux, elle videra pour la première fois le sac sordide des abus subis. Se croyant coupable, elle se haïssait. Elle était le Monstre, celle par qui tout était advenu. Jusqu'à comprendre enfin, que l'enfant n'est coupable de rien

Je ne vous raconterai pas sa première victoire sur le Monstre, ni sa nouvelle vie. Après tout, c'est son histoire. Une histoire qui en aidera d'autres... Celles et ceux qui se taisent encore, et ont vécu l'horreur.

*Pour qu'ils parlent enfin...*

Pascal HUBERT

Depuis, Kathya de Brinon s'engage auprès des enfants violentés. À ce titre, elle a créé l'association *SOS VIOLENFANCE*, qui se concentre sur la prévention de l'inceste et de la pédocriminalité.

*SOS* *Violence*  
Prévention de l'inceste et de la pédocriminalité.

<https://www.facebook.com/VIOLENFANCE/>

## 4. L'affaire Rafiki en question

par Golias

21 avril 2023

**Le 31 mars, le site d'information Mediapart révélait que l'institution Jean-Paul II à Compiègne (Oise), établissement privé sous contrat d'association avec l'État, avait interdit à ses lycéens d'assister à la projection du film kenyan Rafiki de Wanuri Kahiu, présenté les 26 et 30 janvier 2023 dans le cadre du dispositif rectoral « Lycéens et apprentis au cinéma ». Le débat, comme moyen de libérer la parole, semble pourtant plus que jamais d'actualité.**

**Interdit dans son pays (sauf pendant la semaine de sa présentation aux Oscars), ce film de 2018 traite de la criminalisation de l'homosexualité au Kenya à travers l'histoire de deux lycéennes. Selon des propos rapportés par Médiapart. Étienne Ancelin, proviseur du lycée Jean-Paul II, aurait accusé le film de « banaliser l'homosexualité » et exprimé sa crainte qu'il ne suscite « la controverse » dans les familles.**

**Quelques mois auparavant, en octobre 2022, des enseignants de première n'avaient pas été autorisés à aller voir Simone, le voyage du siècle d'Olivier Dahan, un film sur Simone Veil qui tombait à point pour illustrer le parcours « écrire et combattre pour l'égalité » au programme du bac français. Le motif invoqué par le proviseur était de « ne pas prendre le risque de bouleverser » les élèves les plus fragiles avec les images du camp d'Auschwitz. Saisi de l'affaire par des enseignants du lycée qui souhaitent rester anonymes, le rectorat prévoyait une visite d'inspection le 11 avril en assurant : « Nous sommes particulièrement attentifs au respect du contrat d'association. »**

***Depuis la loi Debré de 1959, les établissements privés sous contrat d'association sont tenus de traiter les mêmes programmes que leurs homologues publics. Les enseignants titulaires des établissements catholiques ont passé des concours comportant les mêmes épreuves que ceux du public, mais ils sont recrutés soit par l'évêque du diocèse, soit par un***

*directeur diocésain (sauf dans le cas des établissements sous tutelle congréganiste, notamment jésuite, qui ne dépendent pas de l'évêque). Les enseignants reçoivent la visite des mêmes inspecteurs que ceux du public, et ils sont rémunérés par le rectorat. Bien que les établissements catholiques ne se distinguent pas des autres sur le plan des programmes et du respect de la laïcité, la dimension proprement éducative peut se réclamer du catholicisme : un cours de religion non confessionnel peut être imposé aux élèves qui ne suivent pas la catéchèse. Notons qu'il existe aussi des établissements privés non catholiques sous contrat d'association, protestants, musulmans ou même non confessionnels.*

### **La frontière entre le pédagogique et l'éducatif**

Cette affaire Rafiki est plus complexe qu'il n'y paraît. La projection de ce film s'inscrivait dans le cadre d'un dispositif rectoral qui n'était pas obligatoire mais simplement proposé aux établissements volontaires, du privé ou du public, et financé par le rectorat. Le rectorat ne peut pas reprocher à un établissement de ne pas participer au dispositif : il peut seulement reprocher à un établissement qui se serait inscrit de ne pas respecter son engagement de faire assister les élèves à toutes les projections prévues. Il est probable que la direction avait donné son accord au dispositif sans s'être renseignée sur le contenu des films, et qu'elle en a été informée plus tard par les enseignants. Parce qu'elle s'ajoute à l'interdiction mentionnée plus haut d'aller voir le film d'Olivier Dahan sur Simone Veil (et qu'elle se produit à peu près en même temps que le report de la « Semaine de l'égalité » à l'Institut Saint-Joseph du Moncel de Pont-Sainte-Maxence, Oise), cette affaire fait craindre aux enseignants une restriction de leur liberté pédagogique et l'instauration d'un climat qui les conduirait à s'autocensurer. Où situer en effet la frontière entre le pédagogique, laissé au choix éclairé de chaque enseignant, et l'éducatif, qui dépend de la philosophie de l'établissement et dont le proviseur est

finalement juge ? Il y a lieu de craindre que tout ce qui n'est pas explicitement inscrit dans les programmes officiels puisse faire l'objet d'une contestation. Pire : lorsque le programme laisse le choix entre différents thèmes ou différentes œuvres, l'enseignant pourrait se voir fortement invité à ne pas choisir ce qui est susceptible de susciter « la controverse ». Choisir de faire étudier Colette, qui raconte une de ses aventures homosexuelles dans *Les Vrilles de la vigne*, est-ce bien consensuel ? En philosophie, est-il recommandable d'étudier Marx ou Spinoza, alors qu'on peut aussi étudier Thomas d'Aquin ? Et comment traiter de la reproduction humaine en classe de quatrième ?

### **La lutte contre les discriminations ?**

De fait, l'enseignement catholique sous contrat est pris en tenaille entre les exigences académiques qui conditionnent l'association avec l'État et le besoin de se distinguer du public autrement que par son caractère payant (que beaucoup de parents voient comme un moyen de limiter la mixité sociale). Le problème : pour définir positivement leur « caractère propre » (termes de la loi Debré) au-delà de l'attention à chacun et à son projet personnel, certains établissements cèdent à des pressions. Pressions qui peuvent émaner de l'évêque, notamment lorsqu'il est issu d'une communauté comme l'Emmanuel, ce qui est en l'occurrence le cas de Jacques Benoît-Gonnin, évêque de Beauvais (Oise). Il peut aussi s'agir de la pression de certains parents, voire de certains élèves, catholiques ou musulmans, sur la question de l'homosexualité. À cela s'ajoute l'existence de collectifs, « Les profs avec Zemmour » ou « Parents vigilants », qui, à chaque dérive supposée, lancent une pétition parmi leurs sympathisants.

Ce qui serait le plus grave, car le plus hypocrite, serait que sous prétexte de ne pas susciter la controverse on refuse d'aborder certains sujets, comme celui de la lutte contre les

discriminations (qui fait pourtant partie des objectifs de l'Éducation nationale). On ne peut lutter contre les inégalités et les discriminations qu'en acceptant d'en débattre. Si l'on n'en fait pas un sujet, on accepte de les maintenir en l'état. Le débat ne se confond pas avec la polémique : il est d'abord un moyen de libérer la parole, afin de libérer chacun de son rôle potentiel d'agresseur ou de victime. La crainte du « qu'en dira-t-on », n'est-ce pas le pire qui puisse arriver à des chrétiens ? Le scandale, ce n'est pas de mettre des mots sur une situation de violence ou de discrimination, c'est l'existence même de cette situation. Samson – Pour aller plus loin [765. Golias Hebdo n° 765 \(fichier pdf\)](#)

Articles similaires

URL. <https://www.golias-editions.fr/2023/04/21/laffaire-rafiki-en-question/>

## **5. Crimes sexuels : les évêques sabotent le travail**

par GOLIAS, 13 avril 2023

Réunie à Lourdes du 28 au 31 mars 2023, la Conférence épiscopale française a examiné les soixante propositions émises dans un rapport par une centaine de clercs, laïcs et personnes victimes de violences sexuelles, fruit de dix-huit mois de réflexions de neuf groupes de travail. Le but affiché était de mettre fin à la culture qui a permis aux violences sexuelles d'être commises et couvertes, pendant des décennies, au sein de l'institution. L'issue est pour le moins décevante.

En définitive, n'ont été adoptées que des mesurette dont des « visites régulières » extérieures pour vérifier l'« exercice normal » de la fonction d'évêque, la rencontre régulière et individuelle des prêtres avec leur évêque, ou encore la présence d'une « diversité » (laïcs, dont des femmes) dans les conseils épiscopaux. Par ailleurs, une

assemblée de type synodal - c'est-à-dire participative - aura également lieu tous les trois ans. Également validé, un contrôle plus strict des associations de fidèles menant une vie commune : nombre d'entre elles ont abrité en leur sein des fondateurs charismatiques mais prédateurs, ou déviant vers des pratiques sectaires. La vérification du parcours de chaque fondateur sera désormais obligatoire, et ces associations devront respecter un cadre national. La création d'un fichier national « des personnes et communautés ayant fait ou faisant l'objet de sanctions » va également être étudiée. En revanche, des propositions bien plus fortes ont été laissées de côté et/ou renvoyées à plus tard, comme la parité clercs-laïcs dans les conseils épiscopaux, la présence de laïcs au conseil permanent (conseil de direction) de la Conférence des évêques de France, avec droit de vote. Ou encore la mise en place d'un Observatoire national indépendant chargé de recenser les agressions sexuelles. De plus, des propositions sont renvoyées à des réflexions à prolonger. Les séminaires devront réfléchir aux recommandations concernant la formation des futurs prêtres. Les prêtres eux-mêmes devront réfléchir à celles qui les concernent directement, pour mieux encadrer le sacrement de confession, trop souvent dévoyé par les agresseurs. Le groupe chargé de cette thématique propose que la faculté de confesser ne dépende pas seulement de l'ordination, mais d'une formation validée par un examen. Les évêques ont donc demandé aux divers acteurs de l'Église d'étudier les propositions. *Réfléchir, étudier... A quand l'action ?*

Le président de la Conférence des évêques de France, Eric de Moulins-Beaufort, a tenté de justifier l'inaction : « Il nous a semblé nécessaire de (les) faire travailler dans nos églises par les acteurs » locaux, pour instituer un « changement de culture ». Avec « *un point d'étape et d'évaluation en mars 2025* ». De nombreux observateurs, parmi lesquels des personnes ayant participé aux travaux préalables, sont

sidérés par la manière dont *l'épiscopat botte en touche une fois de plus, en décidant de ne pas décider, plus obstiné semble-t-il pour préserver son propre pouvoir plutôt que de regarder la réalité en face*. A l'image de la sociologue Céline Béraud, membre du groupe de travail numéro 8 chargé d'analyser les causes des violences sexuelles dans l'Église : « Ce qui ressort de cette assemblée est décevant, et n'est pas du tout à la hauteur du travail et de l'engagement des personnes investies. Aucune proposition retenue ne touche vraiment à l'autorité sacerdotale, or ce point est essentiel dans l'analyse systémique des violences. C'est passé à la trappe. » Elle précise n'avoir vu « qu'une petite proportion d'évêques pendant une heure d'atelier ».

Le groupe numéro 8 recommandait, par exemple, de repenser la morale sexuelle catholique et d'organiser une formation aux mécanismes d'emprise dès la catéchèse. La Conférence des évêques renvoie vers sa commission doctrinale, dont les travaux sur ces sujets sont en cours. Si les évêques s'engagent « à poursuivre la réflexion sur le ministère des laïcs », ils éludent totalement la recommandation suivante : demander à Rome d'étudier la possibilité d'ouvrir le diaconat aux femmes, ou de mener une expérimentation sur l'ordination d'hommes mariés. Ce qui a fait dire à la magistrate Élisabeth Pelsez, responsable du groupe de travail : « *Quand une organisation s'autoréfère dans un monde clos, cela donne tout ce qui a fait le terreau des abus : la culture du secret, des réflexes défensifs, le sentiment de vivre dans une citadelle assiégée. L'ouverture à l'altérité est essentielle pour sortir de ce fonctionnement en vase clos. Pour cela, nous proposons par exemple d'utiliser les dispositions déjà existantes dans le droit canon pour généraliser la prédication par des laïcs, en particulier par des femmes.* » Le tableau d'ensemble de ces travaux est donc pour le moins décevant, un simulacre difficile à digérer pour les personnes qui ont travaillé des mois pour l'avenir de l'Église. La plupart des propositions importantes ayant été écartées ou

renvoyées aux calendes grecques. A ce rythme, l'Eglise n'est pas sortie de l'auberge. *Le déni et la protection d'un entre-soi restent les moteurs sous-jacents du processus, tout comme la concentration du pouvoir et l'opacité...* Alexandre Ballario -

Pour aller plus loin : 764. Golias Hebdo n° 764 (fichier pdf)

Articles similaires

URL. [golias-editions.fr/2023/04/13/crimes-sexuels-les-veques-sabotent-le-travail/](https://golias-editions.fr/2023/04/13/crimes-sexuels-les-veques-sabotent-le-travail/)

## **6. Crise dans l'Eglise catholique : vers l'effondrement ?**

**par GOLIAS**

**19 mai 2023**

Bruno Mori s'exprime sur son ouvrage récemment édité, « Vers l'effondrement » : fruit d'une rencontre « fascinée et amoureuse » avec l'homme de Nazareth, qui lui a fait prendre conscience que les contenus les plus novateurs de son message ont été en grande partie oubliés, abandonnés. Dans un retour aux sources, le théologien et philosophe analyse les causes profondes de la désaffection des fidèles et ouvre une voie aux chrétiens de demain.

**Golias Hebdo : Quelle est la tonalité de votre nouveau livre, qui vient de paraître un an et demi après « Pour un christianisme sans religion. Retrouver la « Voie » de Jésus de Nazareth » ?**

**Bruno Mori : Vous allez sans doute être étonné, mais c'est un livre que j'ai rédigé pour l'essentiel en 2002-2003. À l'époque, je n'ai trouvé aucun éditeur pour le publier, tant les considérations et les argumentations qu'il contenait apparaissaient critiques et démolisseuses de la structure religieuse catholique. Ce n'est qu'à la suite de mon premier**

livre, que les éditions Karthala se sont dites intéressées à le publier.

**G. H. :** Vous partez de la crise que vous avez vécue vous-même au niveau des expressions de la foi, voire des dogmes. Comment décririez-vous cette crise ?

**B. M. :** L'analyse que je conduis au cours de ces pages est personnelle. Elle entend faire le point sur ma perception des dogmes, des sacrements et du sacerdoce que l'Église propose à l'adhésion de ses fidèles. Cet écrit est avant tout autobiographique. Il a servi à nommer des conflits, à exprimer des doutes, plus qu'à leur trouver des solutions et des réponses. Il est autant le résultat d'une quête que le fruit d'une cure que je me suis imposée, afin d'arriver à me libérer des conditionnements d'une formation catholique qui m'avait laissé avec des certitudes auxquelles je ne pouvais plus adhérer. Ce travail est né d'une nécessité thérapeutique qui me poussait à chercher un remède à une crise personnelle, à verbaliser des malaises, à répondre à des interrogations qui ne cessaient de remonter à la surface de mon conscient et que je ne pouvais plus refouler, si je voulais garder une certaine cohérence intérieure.

Pour ne pas choquer une certaine sensibilité catholique attachée aux affirmations stéréotypées de la formulation traditionnelle du dogme, il aurait peut-être fallu que je mesure mes mots et que je suive le principe, si cher à l'autorité hiérarchique, que s'il faut toujours dire la vérité, toute vérité n'est pas toujours faite pour être divulguée. J'ai choisi l'attitude opposée. J'ai préféré suivre Simone Weil qui souhaitait une liberté totale de l'intelligence vis-à-vis des dogmes, plutôt que les directives du magistère ecclésial qui exigent la soumission de l'intelligence aux contenus du dogme.

**G. H. :** Comment avez-vous franchi cette étape ?

**B. M. :** J'ai pris conscience que je ne pouvais plus être chrétien selon le mode traditionnel, et qu'il m'était devenu impossible d'être catholique selon la formule romaine. J'ai abandonné mes anciens points de repère, non seulement parce qu'ils se sont révélés incompatibles avec mes exigences humaines et intellectuelles, mais aussi parce que j'ai découvert qu'ils étaient bien souvent le fruit de l'invention humaine, de la manipulation et du pouvoir. Je préfère ma situation d'humain en recherche à celle de croyant assuré de posséder « la splendeur de la vérité ».

**G. H. :** Vous vous en prenez directement à une conception de l'Église catholique qui se revendique comme l'émanation de Jésus-Christ et l'interprète principal de son message...

**B. M :** L'Institution proclame avoir été choisie par Dieu pour incarner dans l'histoire des hommes l'esprit de Jésus, pour en exécuter fidèlement les volontés et pour garder, interpréter et transmettre, avec autorité, sa parole et son message. Elle affirme, en d'autres mots, être l'unique gardienne d'un « dépôt » révélé. Elle soutient enfin être l'instrument indispensable du salut éternel pour tous les humains. Doit-on parler d'usurpation, de séquestration ? Personnellement, je ne cesserai de crier à qui veut l'entendre que la personne et le message de Jésus ont une valeur universelle. Ils appartiennent à l'humanité entière. Ils constituent un trésor auquel tous doivent avoir accès. Ils sont, dans l'histoire de l'humanité, une des expressions les plus remarquables de l'esprit humain. (...) – Propos recueillis par Robert Agneau – Pour aller plus loin : [769. Goliath Hebdo n° 769 \(Fichier pdf\)](#)

Articles similaires

URL. <https://www.goliath-editions.fr/2023/05/19/un-phenomene-inedit-dans-lhistoire-de-loccident-chretien/>

## **7. Que reste-t-il du rapport Sauvé ?**

**par GOLIAS**

**12 mai 2023**

**L'Église a instauré la loi du secret qui dépasse le silence entourant le fonctionnement de ses institutions. Elle savait que le secret fait partie intégrante du mode opératoire des prêtres pédophiles. L'Église a nié et minimisé l'ampleur des agressions sexuelles sur mineurs tant en nombre, qu'en gravité, en contournant la notion de crime et en choisissant de parler plutôt de pédérastie et d'homosexualité. L'Église a appliqué de manière inconsidérée le pardon, en ne plaçant pas l'abus sexuel comme un crime. *L'Église ne pourra en finir avec la pédophilie, tant qu'elle attirera en son sein des individus immatures psychiquement et sexuellement, et tant qu'elle continuera à entretenir et à développer, dans le modèle clérical, le fantasme de la toute-puissance divine. C'est l'archaïsme de l'Église qui favorise les abus sexuels et spirituels, car ces deux types d'abus sont la conséquence d'un même rapport malsain du pouvoir et du sacré. L'Église n'en finira avec les abus sexuels et spirituels que lorsqu'elle s'ouvrira à la démocratie, et qu'elle fera sa réforme notamment dans le domaine de la sexualité. Elle en finira avec ces maux, lorsque son fonctionnement interne cessera de renforcer les tendances à l'immaturité psychologique et spirituelle de ses clercs...***

**Le système d'agression sexuelle au sein de l'Église catholique ne s'explique, ni par la méchanceté des hommes, ni même par la perversité de la société environnante, mais par ses propres logiques qu'elles soient de nature théologique ou synodale. Ce qui est en cause ce n'est ni la libération des mœurs, ni l'homosexualité de nombreux prêtres... Ce n'est pas davantage l'obligation du célibat ecclésiastique (même si son abrogation s'imposera dans les années à venir), dès lors qu'il**

**est établi que la pédophilie ne constitue en rien une sexualité de substitution, comme peuvent l'être le concubinage de prêtres, les amours tarifés et l'homosexualité. Ce qui est en cause, c'est la rencontre entre des prêtres aux personnalités immatures – psychiquement et sexuellement – et un système entretenant des fantasmes infantiles de toute-puissance divine. D'où la nécessité de réformer l'Eglise en profondeur, dans son fonctionnement clérical et dans sa doctrine dogma/disciplinaire. Le pape François semble conscient de ces enjeux, lorsqu'il fait notamment du cléricalisme son cheval de bataille... *Signe qu'il a bien compris que les abus sexuels au sein de l'Eglise sont d'abord des abus de pouvoir. Toutefois, il semble s'être arrêté en chemin devant le vertige des réformes à entreprendre.***

**On a longtemps pu le croire à voir la mine satisfaite d'un certain nombre d'évêques, mais les affaires ne cessent aujourd'hui de fleurir notamment avec la mise en place de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise (CIASE) avec le rapport Sauvé rendu public à l'automne 2021, et dont le journaliste René Poujol, ancien directeur de la rédaction « Le Pèlerin » s'interroge, avec une rare pertinence, sur la tentation de l'épiscopat français d'en tourner la page. L'Eglise de France a aussi pris des mesures indispensables, mais minimales, comme la création d'un site internet pour entrer en contact avec les cellules d'écoute ouvertes dans tous les diocèses ; et comme la mise en place du processus d'indemnisation des victimes. Mais qui peut croire qu'actuellement le remède est à la hauteur du mal ? Selon un sondage Odoxa, publié en 2016 par « Le Parisien, » 56 % des Français ont une mauvaise image de l'Eglise catholique, et 65 % estimaient que le cardinal Barbarin devait démissionner, au moment où éclate l'affaire Preynat. L'Eglise de France aurait pu éviter un tel discrédit, en choisissant de protéger en priorité les enfants. Elle ne l'a pas fait. Elle a obéi au Vatican, en continuant à minimiser les chiffres : une centaine de prêtres en tout et pour tout... Alors, aujourd'hui,**

*que reste t-il du rapport Sauvé ? Question brûlante, car lors de l'assemblée plénière de l'épiscopat, au printemps dernier, rien n'a été décidé pour réformer l'église catholique.*

Dossier coordonné par Christian Terras et Eva Lacoste - Découvrez l'intégralité de notre dossier : [768. Golias Hebdo n° 768 \(Fichier pdf\)](#)

Articles similaires

URL. <https://www.golias-editions.fr/2023/05/12/que-reste-t-il-du-rapport-sauve/>

## **8. L'Eglise sous emprise**

par BOURDEAU Alain

4 mai 2023

C'est une affaire qui ne se passe pas à l'autre bout du monde, ou dans des quartiers dits mal famés. Elle prend naissance dans le très chic XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au sein du monastère Notre-Dame de la Présence de Dieu des sœurs de Bethléem. Sarah y est entrée en 2012 à 23 ans, ses parents ne peuvent plus lui rendre visite depuis début 2016, et depuis 2018, ils ne savent pas avec certitude où elle se trouve.

Début 2015, les plaintes d'anciennes sœurs de la famille monastique de Bethléem, qui faisaient état de graves dysfonctionnements, entraînaient une visite apostolique. Il était temps, quand Golias alerte, depuis une vingtaine d'années, sur les dérives sectaires et l'emprise spirituelle dans les communautés religieuses et charismatiques. Les parents de Sarah avaient écrit au pape François en juin 2017, qui avait transmis à la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique. Si les deux enquêteurs rencontrent Sarah en 2017, ils ne donnent aucune nouvelle de sa santé et ne rencontreront pas ses parents. Son état est pourtant préoccupant : elle a subi deux interventions au genou droit en 2013, elle souffre d'hyperthyroïdie et

d'anxiété et présente un syndrome dépressif. Les parents de Sarah n'en sauront pas davantage sur son lieu de résidence, elle aurait quitté le monastère parisien, mais rien n'est moins sûr, comme l'indique l'enquête de Golias ci-après sur la disparition de Sarah. L'évêque Alain Planet, alors responsable de la cellule chargée des dérives sectaires au sein de l'Église catholique (2013-2021), réagit comme si tout se passait dans un entre-soi où il convient de ne pas faire de vagues. Il y aurait pourtant beaucoup à voir quand les nonnes de la famille de Bethléem prient, travaillent, étudient, mangent et dorment en cellule. Avec tout le danger que comporte cette règle pour la santé physique et mentale, pire sur ce point qu'un univers carcéral. Les seuls moments vécus en commun : les matines suivies des laudes, la messe et les vêpres.

La visite canonique entreprise en 2015, n'a, semble-t-il, pas donné lieu à un rapport officiel, rien n'a été rendu public. Le parcours de la famille monastique de Bethléem est pourtant lourd et a souvent croisé le chemin des frères Philippe, Thomas et Marie-Dominique. Abus d'autorité, abus spirituels, tentatives de suicides, suicides jalonnent l'histoire de nombreuses communautés religieuses. Sans oublier l'argent qui facilite les prises de responsabilités et conditionne le droit de visite des parents, selon qu'ils sont généreux donateurs ou non. Les deux assistants apostoliques appelaient, en novembre 2020, la famille monastique de Bethléem à s'engager publiquement dans « une reconnaissance claire des erreurs et fautes du passé ». On peut douter d'une « conversion » aussi rapide.

Pour Sarah, en tout cas, la transparence n'est pas de mise. Le changement connu est pour l'instant la nomination d'une nouvelle prieure générale : sœur Emmanuel, dans le civil Rose-Armelle Lorenchet de Montjamont, proche de la famille royale de Belgique, déjà prieure à Marches-les-Dames puis à Opgrimbie où un terrain avait été offert par le roi Baudouin.

**Il y a comme un air d'Ancien Régime qui laisse perplexe. Sœur Emmanuel est aussi une ancienne assistante de sœur Isabelle au monastère de Beit Gemal (collines de Judée), celle-là même qui représentait l'ancienne gouvernance, débarquée après la visite apostolique. On peut espérer que le nouveau responsable de la cellule « Emprise et dérives sectaires dans l'Église catholique », au sein de la Conférence des évêques de France, sera plus réactif et efficace dans le traitement de ce lourd dossier. L'évêque du Havre Jean-Luc Brunin, qui a succédé à Alain Planet en 2021, accorde une interview à Golias Hebdo (cf. p. 7) qui laisse espérer de nouvelles orientations. Membre de la cellule, l'avocat Jean-Pierre Jougla (cf. p. 9) a lui aussi bien voulu nous accorder un entretien.**

**Il est temps de prendre en compte les dérives sectaires et abus spirituels subis par des adultes en situation de vulnérabilité, angle mort du rapport Sauvé dédié aux victimes d'abus sexuels, mineurs au moment des faits. Alors que les traumatismes sont comparables du côté des victimes adultes d'abus et d'emprise psychologique, morale et spirituelle. Là aussi un devoir de vigilance s'impose. Pourra-t-on continuer à faire entrer des jeunes hommes et femmes dans la vie religieuse ou monastique, sans se soucier des conditions de leur recrutement, de leur accueil, de leur discernement vocationnel, de leur vie au quotidien, comme de leur réinsertion après un renvoi ou une sortie volontaire ? Il en va de la crédibilité d'une institution, et plus largement de l'Église.**

**Dossier coordonné par Christian Terras et Eva Lacoste – Découvrez l'intégralité de notre dossier : [767. Golias Hebdo n° 767 \(Fichier pdf\)](#)**

**NDLR : Golias publiera prochainement une enquête sur les nouvelles cellules d'écoute ecclésiales pour les victimes d'abus spirituels.**

**URL. <https://www.golias-editions.fr/2023/05/04/leglise-sous-emprise/>**

## **9. Les chasseurs de prêtres homosexuels**

**par Golias 31 mars 2023**

**Dans son édition du 9 mars 2023, le Washington Post publiait une longue enquête sur un groupe catholique qui « déniche » des prêtres gays. Basée à Denver (Colorado), l'organisation catholique conservatrice « Catholic Laity and Clergy for Renewal » (Laïc Catholique et Clergé pour le Renouveau), entend œuvrer pour « offrir des ressources aux responsables de l'Église afin qu'ils puissent mieux s'occuper de leurs prêtres et de leurs fidèles ». Et de rajouter qu'elle agit pour le bien de ces prêtres, de celui de l'Église, de les aider à respecter le célibat et leur serment de chasteté.**

**Faisant office de sous-traitant d'espionnage pour l'épiscopat américain, l'organisation a dépensé plus de 4 millions de dollars afin d'acheter les données personnelles d'utilisateurs d'applications de rencontres gays, en particulier Grindr, et identifier les prêtres grâce à la géolocalisation de publicités commerciales par rapport à des églises, presbytères, séminaires. Au-delà de cas bien précis, l'impact global que les données ont sur les prêtres n'est pas clair. Un témoin du Washington Post a déclaré que les informations découvertes via le projet Renewal pourraient empêcher les membres catholiques de recevoir des promotions ou être poussés à une retraite anticipée. Le cas le plus emblématique des dégâts causés par ces activistes fortunés est celui de Jeffrey Burrill. En 2021, alors qu'il était secrétaire de la Conférence épiscopale américaine, il a été obligé, par le groupuscule, de démissionner après qu'un site d'information catholique, Le Pilier, a utilisé des données disponibles dans le commerce pour suivre son utilisation des applications de rencontre gays et les notes acquittées dans un bar homosexuel.**

**Certains membres de l'Église catholique ont critiqué le**

recours à la surveillance pour cibler les prêtres en raison de leur orientation sexuelle. « Révéler des informations qui nuisent à la réputation d'une personne sans raison objectivement valable, même si c'est vrai, est considéré comme un péché », a déclaré un membre de la Conférence des évêques catholiques. Pas de quoi refroidir les ardeurs du « Catholic Laity and Clergy for Renewal ». Le 8 mars 2023, son président Jayd Henricks écrivait sur le blog « First Things » qu'il est « fier de faire partie de ce groupe », tout en précisant qu'ils avaient collecté des recherches autres que les données de l'application. Une défense bien pauvre. « Après tout, les données sont utilisées par toutes les grandes entreprises, alors pourquoi pas l'Église », écrit-il sans pour autant présenter d'excuses officielles après les révélations du Washington Post. Cette affaire, qui résonne clairement comme une atteinte à la vie privée des ecclésiastiques, est symptomatique d'une nouvelle ère de la surveillance aux Etats-Unis, dans un pays où aucune loi ne protège la confidentialité des données. Ce qui a permis par le passé à des militants anti-IVG d'utiliser des données pour entraver le droit à l'avortement de certaines femmes, en toute quiétude.

Alexandre Ballario – Pour aller plus loin : [762. Goliath Hebdo n° 762 \(Fichier pdf\)](#)

Articles similaires

URL. <https://www.goliath-editions.fr/2023/03/31/les-chasseurs-de-pretres-homosexuels/>

## **10. L'Église face à la pédophilie et aux abus sexuels (In *La Croix*)**

Un point à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2023 : a consulter [en cliquant ici](#)